



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 45676

## Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). En effet, cette caisse qui assure l'ensemble de la couverture sociale des employés de ce secteur et de leurs ayants droit, soit plus de 140 000 personnes, rencontre depuis plusieurs mois des difficultés de fonctionnement. Aujourd'hui, l'équipe administrative de cette caisse ne peut plus faire face correctement à la charge de travail, et plus de 100 000 dossiers de remboursements sont en attente. Malgré les problèmes rencontrés, les ministères de tutelle ont refusé la création de postes et le dernier budget n'a pas été voté. Devant le blocage de la situation et les conséquences désastreuses pour les ressortissants de cette caisse, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de débloquer la situation.

## Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Delattre](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45676

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 1er mai 2000, page 2688

**Réponse publiée le** : 7 août 2000, page 4720